



Droit de visite qui se passe très mal

Par **mimi59200**, le 29/11/2015 à 16:49

Bonjour,

Je suis victime de mariage gris car mon mari m'a abandonné après l'obtention de sa carte de 1 an juste après mon accouchement.

J'attends toujours la convocation pour l'audience de non-conciliation car j'ai demandé un divorce un faute.

Une fois sa carte de 1 an périmée, mon futur-ex mari a entrepris les démarches afin d'obtenir un droit de visite et d'hébergement pour sa fille de 14 mois .Il peut donc voir sa fille deux fois 3h / semaine mais ça se passe très mal, ma fille n'a jamais vu son père et hurle quand il vient la chercher. Il ne communique pas avec moi puis une fois les 3 heures écoulées il me la ramène dans un piteux état : angoissée, le souffle coupé, en sueur, les yeux gonflés . Elle est devenue inconsolable depuis et a un sommeil très agité.

Mon avocat avait demandé un droit de visite en lieu neutre pour commencer progressivement mais la juge n'a pas voulu.

Alors que dois-je faire? Dois-je accompagner mon ex mari lors de ses droits de visite afin de rassurer mon bébé?

Je vis chez mes parents de ce fait ils refusent de le laisse entrer car j'ai vécu un enfer avec lui (violences et séquestration) donc je ne peux pas l'accueillir chez moi.

J'ajoute qu'une enquête sociale est prévue avant le mois de juin 2016, pensez vous que ses droits vont évoluer? Car il vit dans un logement vétuste et indécents.

Aussi il ne veut pas payer de pension alimentaire car il prétend travailler 65h/mois mais je suis convaincue qu'il travaille au noir car il avait proposé à mon père de me verser 300 €/

mois il a quelques mois, mais le juge ne veut rien savoir.

Il a réussi à obtenir gain de cause et moi citoyenne française qui suis anéantie et profondément fragilisée par cette union ,n'est été ni dédommagée, je n'ai rien obtenu de juste et je vais le payer toute ma vie.

Je crains qu'une fois qu'il obtient sa carte de 10 ans, il trahisse ma fille et disparaisse. Que dois je faire? J'ai très peur pour ma fille et je veux la protéger aidez moi s'il vous plait

Par **cocotte1003**, le **29/11/2015 à 18:53**

Bonjour, vous rêvez impérativement respecter le droit de visite décidé par le juge. Vous ne pouvez imposer au père votre présence Durant son droit de visite. Vous pouvez emmener votre fille voir un pédopsychiatre cela l'aidera certainement à aborder les visites plus sereinement. Le médecin pourra toujours attester du mal être de l'enfant si la situation ne s'améliore pas et le juge autorisera peut être des visites en milieu protégé. Les droits de visite et le montant de la pension peuvent évoluer à tous moments en saisissant le juge. Sachez bien que si vous demandez quelque chose, il faut impérativement motiver avec des preuves, cordialement